



Bulletin d'informations du Bureau du Togo

N° 37, avril-juin 2018

DIRECTIVES VOLONTAIRES DE LA FAO POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



©FAO/Christelle Séghenamé

SOMMAIRE

- ⇒ Directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers dans le contexte de la sécurité alimentaire
 - Formation des acteurs nationaux sur la gouvernance foncière
- ⇒ La chenille légionnaire d'automne du maïs «spodoptera frugiperda»
 - Evaluation du taux d'infestation et des dégâts sur le maïs dans la région Maritime
- ⇒ Gestion durable des terres et agroécologie intelligente face au climat en Afrique
 - Formation des acteurs sectoriels concernés
- ⇒ Célébration de la journée mondiale de lutte contre la désertification
 - La terre a une vraie valeur, Investissez-y
- ⇒ La FAO appuie le Togo dans la valorisation et la modernisation des filières des produits forestiers non ligneux
 - Validation nationale des rapports d'études de cinq produits forestiers non ligneux: miel, karité, néré, moringa et plantes médicinales
- ⇒ Appui de la FAO pour la surveillance et la lutte contre la grippe aviaire au Togo

Formation des acteurs nationaux sur la gouvernance foncière

Mettre en place une plateforme multi-acteurs pour le suivi des questions foncières, former les acteurs à la base dans chaque région sur les directives volontaires, et faire un plaidoyer pour l'accélération de la décentralisation afin d'améliorer l'application du nouveau code foncier: telles sont les principales recommandations issues de l'atelier national d'échanges sur la gouvernance foncière, organisé les 5 et 6 avril 2018 à Lomé par la Convergence globale des luttes pour la terre et l'eau - Afrique de l'ouest (CGLTE-AO) avec l'appui de la FAO.

Une cinquantaine de participants ont pris part à cette rencontre parmi lesquels les acteurs du secteur public, les organisations de la société civile, la chefferie traditionnelle et les organisations paysannes.

En effet, aucun pays ne peut réaliser ses priorités stratégiques en l'absence d'un cadre réglementaire et législatif du foncier clair, crédible et équitable, a rappelé Me Sessenou Fiatuwo, Ministre de l'urbanisme de l'habitat et du cadre de vie. Selon lui, la corrélation entre un régime foncier durable, équitable et



inclusif d'une part, et l'attraction des investissements et le développement économique et social d'autre part, n'est plus à démontrer.

De nos jours, les pressions sur les ressources naturelles s'intensifient à un rythme exponentiel, dans un contexte mondial marqué par des changements et des défis globaux, a par ailleurs, souligné M. Djiwa Oyétoundé, Chargé de programme de la FAO au Togo. C'est ainsi que la question de la gestion foncière s'inscrit dans les actions prioritaires de la FAO. Les Directives volontaires ont pour objectif de promouvoir la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, en prenant en compte toutes les formes de régimes fonciers: publics, privés, communautaires, autochtones, coutumiers et informels, a-t-il ajouté.

Etat des lieux de la gestion foncière au Togo

Au Togo, la terre est une ressource qui fait l'objet de transactions de toutes sortes, si bien que le pays est confronté à une insécurité foncière caractérisée, entre autres, par les doubles ventes de terrains, la mauvaise exécution des baux ruraux, les expropriations abusives, ou encore la non-reconnaissance du droit de la femme à la terre dans les communautés rurales.

L'insécurité foncière au Togo résulte de différents facteurs et notamment des lacunes dans les textes réglementant le secteur auxquelles il faut ajouter la coexistence de deux systèmes juridiques. En effet, le régime foncier togolais est caractérisé par un système coutumier et moderne, qui peut engendrer des querelles tribales et familiales, des conflits entre collectivités et individus, ou encore l'entrave à l'épanouissement personnel des femmes en milieu rural.

Ces difficultés ont des répercussions en termes socio-économiques, à même de freiner le développement global du pays. La persistance de la crise foncière et la complexité de sa gestion commandent la nécessité d'une attention accrue au secteur.

Les récents travaux de la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR, 2012) ont révélé que la question foncière est la première source de conflit au Togo: plus de 80 pour cent des litiges au niveau des juridictions togolaises sont relatifs au domaine foncier. C'est pour trouver des solutions durables à cette question qu'un projet de code domanial et foncier est en cours d'adoption à l'Assemblée nationale. Le Togo a également validé, avec l'appui de la FAO, un nouveau plan national d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle adopté par le Gouvernement et qui met l'accent sur la planification de l'espace rural au Togo.

LA CHENILLE LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE DU MAÏS «*SPODOPTERA FRUGIPERDA*»

Évaluation du taux d'infestation et des dégâts sur le maïs dans la région Maritime

En avril 2016 le Togo, tout comme plusieurs autres pays d'Afrique, a été envahi par la chenille légionnaire d'automne, appelée encore la noctuelle américaine (*Spodoptera frugiperda*). La présence de cette chenille constitue pour les producteurs agricoles, surtout ceux du maïs, un risque qui s'ajoute à d'autres déjà existants. Dans le souci de lutter efficacement et durablement contre ce ravageur, la FAO appuie le Togo à travers la Direction de la protection des végétaux par un projet financé sur les ressources de son programme de coopération technique.

Informer et sensibiliser les producteurs agricoles afin que chacun, pris individuellement, ait une bonne connaissance de la chenille légionnaire d'automne, et vulgariser les bonnes méthodes de lutte, telles sont les principales recommandations formulées au terme de la mission d'évaluation des taux d'infestation des champs de maïs attaqués par la chenille légionnaire d'automne dans la région Maritime.



La chenille et ses déjections sur un plant de maïs

La mission financée par la FAO et conduite par la Direction de la protection des végétaux, s'est déroulée du 07 au 20 juin 2017 dans les sept préfectures de la région Maritime.



Évaluation du taux d'infestation d'un champ de maïs

L'objectif poursuivi est de rendre disponibles les données sur les attaques de la chenille légionnaire d'automne ainsi que les informations relatives à la perception des agriculteurs sur les dégâts causés par cet insecte nuisible et les méthodes de lutte pratiquées par ces derniers.

Au terme de la mission, 150 producteurs ont fait l'objet d'enquête sur leurs parcelles de maïs. Il est noté que la majorité d'entre eux ne connaissent bien pas la chenille légionnaire d'automne qu'ils considèrent comme une simple chenille qu'ils ont l'habitude d'observer dans leurs champs. Aussi aucun traitement n'est appliqué de façon spécifique pour venir à bout de ce ravageur, de même qu'aucune sollicitation n'est adressée à l'endroit des conseillers agricoles pour un quelconque accompagnement. Toutefois certains procèdent de façon mécanique à l'élimination de ce ravageur dès qu'ils l'observent sur les plants de maïs, tandis que d'autres demeurent impuissants face aux attaques de la chenille, au risque de perdre toute leur récolte.

Il est également fait cas d'une faible présence des agents des services techniques d'appui-conseils agricoles et de recherche aux côtés des producteurs, tant sur le volet information/sensibilisation que sur le volet lutte intégrée.

La FAO et d'autres partenaires ont élaboré un cadre de partenariat afin de coordonner toutes les interventions mises en œuvre pour lutter contre la chenille légionnaire d'automne et trouver des solutions durables aux problèmes posés par cet insecte ravageur.

GESTION DURABLE DES TERRES ET AGROÉCOLOGIE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT EN AFRIQUE

Formation des acteurs concernés

D'ici à 2050, la population mondiale atteindra 9,1 milliards d'habitants et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que cela nécessitera une augmentation de 60% de la production agricole totale pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable d'ici 2050 (ODD 2: faim zéro), afin d'atteindre l'objectif de l'accord de Paris de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, sont des défis énormes nécessitant la promotion des politiques et des chaînes de valeur durables et climatiquement intelligentes.

Au cours de ces dernières années, l'intégration du changement climatique dans les objectifs de développement durable (ODD) a été une stratégie clé. De nombreux projets et initiatives ont ainsi ciblé le développement des pratiques de l'agriculture intelligente vis-à-vis du climat, de la gestion durable des terres et de l'agroécologie. C'est dans ce contexte que la FAO a organisé deux sessions sous régionales de formation sur la gestion durable des terres et l'agroécologie intelligente face au climat dans les politiques agricoles et les chaînes de valeur en Afrique de l'ouest et australe. L'atelier des pays francophones d'Afrique de l'ouest s'est déroulé à Lomé, du 20 au 22 juin 2018 et a regroupé le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo.

L'outil **bilan carbone ex-ante** (EX-ACT) a été introduit au cours de cette formation à l'attention des participants. C'est un système d'évaluation informatisé mis au point par la FAO et qui permet de faire des estimations de l'impact des projets, programmes et politiques de développement agricole et forestier sur le bilan carbone. Le bilan carbone est défini comme le solde net de tous les gaz à effet de serre exprimés en équivalents de CO₂ émis ou séquestrés en raison de la mise en œuvre du projet par rapport à un scénario de



Animation de la session de formation

maintien du statu quo. L'outil peut être utilisé par les concepteurs de projets et programmes pour estimer et prioriser les activités du projet avec des avantages importants en termes d'atténuation économique et du changement climatique.

Les outils de comptabilisation du carbone permettent d'identifier les options susceptibles d'améliorer la résilience et d'atténuer la quantité de carbone émis, mais permettent également d'évaluer l'impact des politiques et des projets sur les revenus des agriculteurs. Fournir un bon aperçu des options existantes et l'importance de l'intégration de la gestion durable des terres et de l'agriculture intelligente vis-à-vis du climat dans les politiques agricoles et les chaînes de valeur est essentiel pour atteindre les ODD.

L'agroécologie a été présentée à la COP23 comme une approche clé pour garantir suffisamment de nourriture pour une population croissante. Il est reconnu que l'agroécologie contribue positivement à 10 des 17 objectifs de développement durable.

Le but de l'agriculture intelligente face au climat est triple: une augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles (sécurité alimentaire), l'adaptation et le développement de la résilience face au changement climatique (adaptation/résilience) et la réduction et/ou l'éradication des émissions des gaz à effet de serre (atténuation), dans la mesure du possible.

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

La terre a une vraie valeur, Investissez-y

La Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse a été célébrée en différé cette année au Togo, le 26 juin 2018, sous le thème: *La terre a une vraie valeur, Investissez-y*. Cette célébration est organisée par le Ministère de l'environnement et des ressources forestières avec l'appui technique et financier de la FAO.



©FAO/Christelle Ségbénéamé

L'assistance suivant avec intérêt une présentation sur la dégradation des sols

Instituée le 17 juin par les Nations Unies, la journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse est célébrée chaque année pour sensibiliser l'opinion publique sur la question de la désertification de même que sur les efforts à faire au niveau international. Cette journée est une occasion de rappeler à chacun que la neutralité en termes de dégradation des terres est possible moyennant un engagement fort de la communauté et une coopération à tous les niveaux.

En effet, la dégradation des terres est un processus où les conditions biophysiques de l'environnement changent en raison de l'activité humaine sur les terres. Ceci a un impact sur la productivité agricole, tout en affectant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les catastrophes naturelles telles que les inondations, les glissements de terrain et les incendies considérées comme des facteurs indirects, liés aux activités humaines, accentuent aussi la dégradation des sols.

Au Togo, les populations ont progressivement surexploité les ressources naturelles forestières pour assurer leur subsistance. Les aléas climatiques (sécheresses récurrentes et pluies intenses à l'origine d'inondations répétées), les déboisements massifs ont entraîné la dégradation progressive des terres. L'érosion et la baisse de fertilité des sols, la réduction du couvert végétal, la baisse de la production agricole, la réduction de la pluviométrie et du niveau des cours d'eau, la réduction des terres de parcours,

la diminution des superficies cultivables en terres par érosion et/ou par recouvrement des bonnes terres par des alluvions et/ou colluvions infertiles et aussi par la perte de la biodiversité animale et végétale, ne sont que les conséquences de la dégradation des terres de nos jours sur l'ensemble du territoire national; chaque milieu géographique ayant sa spécificité.

Conscient de ces phénomènes de dégradation de l'environnement, le Togo a ratifié plusieurs conventions internationales et accords multilatéraux de protection de l'environnement dont les trois conventions de la génération de Rio, à savoir: biodiversité, changement climatique et lutte contre la désertification.

Cette année, la célébration fait office de tribune pour transmettre aux populations le message du Secrétaire exécutif de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la dégradation des terres et la désertification; pour sensibiliser davantage les populations sur les risques de la dégradation des terres et attirer leur attention sur l'importance de la protection des ressources naturelles. C'est également le lieu de vulgarisation des cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres mais aussi de promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres.

LA FAO APPUIE LE TOGO DANS LA VALORISATION ET LA MODERNISATION DES FILIÈRES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Validation nationale des rapports d'études de cinq produits forestiers non ligneux: miel, karité, néré, moringa, plantes médicinales

Une soixantaine d'acteurs venus des cinq régions du Togo et impliqués dans la gestion des produits forestiers non ligneux se sont réunis à Notsè, les 27 et 28 juin 2018, pour valider les rapports d'études sur les filières de cinq produits forestiers non ligneux (PFNL): le miel, le karité, le néré, le moringa et les plantes médicinales. Cette rencontre organisée par le Ministère de l'environnement et des ressources forestières, en collaboration avec la FAO, est une étape importante dans la mise en œuvre du projet *Appui à la valorisation et à la modernisation des filières des produits forestiers non ligneux au Togo*.

En effet, les PFNL sont des produits d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts et autres terres boisées. Ils jouent un rôle important et contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création de la richesse et de l'emploi. Ils font également l'objet de transformation nette pour le commerce international et contribuent de manière significative à l'économie du pays. Il convient donc d'approfondir les recherches sur ce secteur, de maîtriser les circuits de commercialisation et d'établir les chaînes de valeur y afférentes.

C'est dans ce contexte, qu'une mission de collecte d'informations s'est déroulée, en avril et mai 2018, sur toute l'étendue du territoire afin de réaliser un état des lieux de la gestion de ces cinq filières, de même qu'une analyse des technologies actuelles de leur transformation et de leurs circuits de



Présentation des résultats des études par le coordonnateur

commercialisation. Les rapports produits à l'issue de ces études présentent le potentiel de ces PFNL, les acteurs de ces filières et leurs besoins en renforcement de capacité organisationnelle, technique et matérielle.

La validation des 5 documents, permettra, selon M. Djiwa Oyétoundé, Chargé de programme à la FAO au Togo, de s'assurer que tous les aspects sont pris en compte dans lesdits documents afin de mettre à l'échelle ces sous-secteurs en terme de politiques, de stratégies et de programmes opérationnels pour valoriser davantage les produits forestiers non ligneux pour qu'ils continuent de contribuer à l'alimentation des populations et également à enrichir les acteurs de ces filières.

Il est à signaler que ces cinq produits forestiers non ligneux ont été retenus au plan national au cours d'un atelier organisé en janvier 2018 à Atakpamé, sur la base des critères qui les ont mis en exergue comme étant les plus porteurs.

L'atelier a été ouvert par le préfet de Haho, M. Awo Tchangani qui a insisté dans son discours d'ouverture sur la contribution que ce secteur pourrait apporter au développement économique du pays.

APPUI DE LA FAO POUR LA SURVEILLANCE ET LA LUTTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE AU TOGO

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) œuvre aux côtés du gouvernement togolais pour le renforcement des capacités du secteur aviaire face aux risques d'apparition de la grippe aviaire, maladie virale qui continue de circuler dans la sous-région ouest-africaine, constituant ainsi une sérieuse menace à l'aviculture et par conséquent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En avril 2018, le Togo a enregistré un nouveau cas de grippe aviaire dans une ferme avicole à Kpéssi, un village de la préfecture des Lacs. Suite au test de diagnostic rapide effectué par le laboratoire vétérinaire de la Direction de l'élevage dépêchée sur les lieux, les résultats d'analyses des échantillons prélevés sur les volailles se sont révélés positifs au virus H5N1 et confirmés plus tard par le laboratoire de référence de Padoue en Italie.



En effet, le Togo a fait régulièrement face à des cas isolés de grippe aviaire par le truchement des transactions commerciales et autres oiseaux sauvages migratoires. C'est ainsi qu'en octobre 2015, le pays a connu un foyer de grippe aviaire, et en août 2016, puis en avril 2017.

Selon le Dr Akpéli Yao Pataname, épidémiologiste principal, chef de la division législation et santé publique vétérinaire à la Direction de l'élevage, la grippe aviaire est une maladie virale qui se manifeste par les symptômes digestifs, respiratoires et circulatoires suivants: (i) perte d'appétit, difficulté d'alimentation, forte diarrhée; (ii) troubles digestifs entraînant des problèmes respiratoires, éternuements et écoulements des narines; (iii) apparition de symptômes circulatoires avec des tâches de sang sous les plumes, sur la tête entre autres; (iv) forte mortalité des volailles (plus de 50 % de l'effectif).

Dans la mise en œuvre de son plan de prévention et de lutte contre la grippe aviaire, la Direction de l'élevage a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO.

«La FAO nous a aidés à équiper le laboratoire de Lomé en matériels et équipements de pointe pour des diagnostics sûrs et fiables à 100%. Ce qui nous permet de faire le diagnostic de la grippe aviaire ici au Togo dans notre laboratoire à la Direction de l'élevage», a souligné le Dr Akpéli.

Outre la dotation du laboratoire d'un matériel de PCR (polymerase chain reaction), la FAO est intervenue dans le renforcement de capacités des agents de laboratoire et des agents vétérinaires sur le terrain. Elle aide également à la mobilisation des ressources et des matériels pour circonscrire tout foyer de grippe aviaire déclaré, ainsi que dans la mise en place des mesures idoines pour éviter la propagation de la maladie dans d'autres fermes, a déclaré M. Djiwa Oyétoundé, Chargé de programme de la FAO au Togo.

Cette année, l'appui financier de la FAO à la Direction de l'élevage est chiffré à environ 100 000 dollars EU et est évalué en équipements et matériels de prélèvement (gants, combinaisons, glacières, trousseaux spécifiques, tubes et bocaux etc.), et en outils de communication et de sensibilisation.

Aussi, toute la région Maritime a fait l'objet d'une mission, du 11 juin au 06 juillet 2018, financée par la FAO pour une surveillance active par le prélèvement des échantillons par les services vétérinaires dans les marchés, les frontières et les fermes d'élevage de volailles en vue des analyses au laboratoire pour s'assurer que le foyer détecté à Kpéssi n'est qu'un cas isolé.

Représentation de la FAO au Togo

1307, Avenue de Duisburg - 01 B.P: 4388, Lomé, Togo

Téléphone: (+228) 22 21 04 11 / 22 22 06 72 / 90 36 59 50

Télécopie: (+228) 22 21 05 80

E-mail: FAO-TG@fao.org

Site web: www.fao.org

CA1325FR/1/8.18

©FAO, 2018